



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES PÉDICURES-PODOLOGUES LIMOUSIN

Bulletin d'information

Le mot du Président

Année 2010, n° 9
2ème trimestre

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Cette nouvelle rentrée promet à un certain nombre de professionnels de s'investir dans la mise en forme de leur décision.

Il s'agit en effet des dérogations accordées automatiquement par le Conseil National à l'existence de cabinets secondaires. Or, le rappel aux textes nous dit que le maintien ou non des cabinets secondaires sera validé au 15 mars 2011.

Nous avons attendu la parution du Bulletin National REPERES N° 13 - cf page 10 et suivantes - et la mise en service du logiciel PODEMO voué à faciliter l'étude de conditions d'installations nouvelles et anciennes.

Les professionnels qui avaient un cabinet secondaire avant la parution du Code de déontologie (28 octobre 2007) devront nous adresser au plus tard **le 30 novembre 2010** leur demande de renouvellement (un formulaire à compléter et à nous retourner vous sera adressé).

Les professionnels bénéficiant d'une dérogation accordée pour la création d'un cabinet secondaire après la parution du Code de Déontologie doivent présenter leur demande de renouvellement six mois avant la date d'échéance de la dérogation.

Le Conseil Régional ne pourra statuer que sur des dossiers complets et argumentés, présentés par les professionnels. Les élus du CROPP pourront recevoir et informer les confrères qui le souhaiteraient ou éclaircir quelques situations pour pouvoir prendre des décisions justes.

Parallèlement, le contrôle des plaques professionnelles et des façades a commencé.

Tous les confrères ont été longuement informés de leurs obligations et des vérifications qui peuvent survenir (article R. 4322-74 du Code de Déontologie). L'impartialité n'est pas un vain mot et c'est la responsabilité de tous pour assurer la meilleure application du Code de Déontologie et la pérennité de la profession.

Par avance, je vous en remercie et vous assure de tout mon soutien professionnel.

Daniel GRAVELAT

Contact

CROPP du Limousin
7 bis rue du Général Cérez
87000 Limoges

Téléphone : 05 55 34 25 09
Télécopie : 05 55 34 45 09

Messagerie :
contact@limousin.cropp.fr

Dans ce numéro :

Le mot du Président	1
Changement provisoire au sein du CROPP Limousin	1
Les contrats de gérance	2
Les mouvements en 2010 Au tableau de l'ordre du Limousin	2
Liste des Pédiçures-Podologues, inscrits au tableau de l'ordre du Limousin	3
Bilan 2009	4
Agenda des mois passés	4

Mademoiselle Rachel BONNIN, élue titulaire et secrétaire du CROPP Limousin est remplacée dans ses fonctions par **Mademoiselle Sandra CONDACHOUX**, suppléante, de septembre 2010 à septembre 2011 pour des raisons personnelles.

Les contrats de gérance

Il convient de rappeler le caractère exceptionnel des contrats de gérance. Ainsi, l'Article R. 4322-82 du Code de déontologie des Pédicures-Podologue stipule « qu'il est interdit à un pédicure-podologue de prendre en gérance un cabinet de pédicure-podologue, sauf autorisation accordée dans des cas exceptionnels par le Conseil national de l'ordre après avis du ou des conseils régionaux de l'ordre intéressés ».

Seul le titulaire du cabinet de pédicure-podologue peut mettre en gérance son cabinet.

Deux modèles de contrat de gérance, un classique et un sabbatique, ont été validés par les membres du Conseil National.

CLASSIQUE	SABBATIQUE
Dans quels cas	
Cas très précis : maladie, incapacité médicale à la suite d'une maladie ou d'un accident, une formation qui a trait à la profession de pédicure-podologue ou une mission humanitaire	Dans le même esprit que le Code du travail qui prévoit le congé sabbatique, pour des raisons personnelles
Durée	
Convention d'un an, exceptionnellement prolongeable.	<ul style="list-style-type: none"> Durée maximale de douze mois, non renouvelable. Aucune convention ne peut être autorisée moins de six ans après l'expiration de celle-ci.
Comment	
Un dossier complet doit être adressé au Conseil National qui étudiera le bien fondé de la demande et comprenant : <ul style="list-style-type: none"> Demande du pédicure-podologue, avis motivé du ou des Conseils Régionaux, justificatifs, contrat de gérance (contrat type du conseil national qui ne peut être modifié) 	La demande est justifiée auprès du Conseil National par : <ul style="list-style-type: none"> Une attestation sur l'honneur du praticien (celui-ci ne doit avoir aucune activité professionnelle en quelque lieu ou quelque forme que ce soit), exemplaire du contrat.
<p>Dans les deux cas, le praticien reste inscrit au Tableau de l'ordre et continue de payer sa cotisation ordinale.</p> <p><i>Les deux modèles sont sur le site de l'ONPP ou peuvent être demandés à votre CROPP.</i></p>	

Les Mouvements en 2010

NOUVEAUX INSCRITS

Marie Claire ROUSSEL ; Chloé BOUTARD ; Marie MARTIN

CREATION DE CABINET

CORREZE	Mélanie JANUARIO	MALEMORT SUR CORREZE	33 Avenue Jean Jaurès
HAUTE VIENNE	Marie Cécile LASSERRE	VERNEUIL	11 Allée des troubadours

CESSION DE CABINETS

CORREZE	Cabinet de Mademoiselle Rachel BONNIN à Monsieur Bertrand QUENTIN	BRIVE LA GAILLARDE
---------	---	--------------------

Liste des pédicures-podologues inscrits au tableau de l'Ordre du Limousin

CORREZE

ANDRE	FRANCOISE	BRIVE-LA-GAILLARDE
BESNARD	LAURENT	TREIGNAC
BESSE	ELISABETH	BRIVE-LA-GAILLARDE
BONNET CHANCEL	JENNY	BRIVE-LA-GAILLARDE
BOUCHAREL	VALERIE	TULLE
BOUTARD	CHLOE	REMPACANTE
BOUTOT	CHRISTOPHE	BRIVE LA GAILLARDE
BOUTOT	MARC	BRIVE-LA-GAILLARDE
CONDACHOUX	SANDRA	BRIVE-LA-GAILLARDE
CORBIN DARS	ANGELIQUE	OBJAT
DE MARCH	DELPHINE	USSEL
DE MATOS	LOUIS	ARGENTAT
DELPY TANTON	CAROLINE	SAINTE-FEREOLE
DUBUS	VERONIQUE	LUBERSAC
FINEL	PIERRE	PEYRELEVADE
FONTOURCY	MARTINE	LANTEUIL
FOUCRAS	DANIEL	BRIVE LA GAILLARDE
HERBIN	PASCALE	ARNAC-POMPADOUR
JANUARIO	MELANIE	MALEMORT SUR CORREZE
MADELBOS	FLORENCE	BRIVE LA GAILLARDE
MARCHOU	CAROLINE	LARCHE
MARTROU MOUZAT	HUGUETTE	USSEL
MAZIERE	CAROLE	BRIVE LA GAILLARDE
MEDAUD	BERTRAND	UZERCHE
MONLOUP	VIOLAINE	BRIVE-LA-GAILLARDE
PETIT	RACHEL	BRIVE-LA-GAILLARDE
QUENTIN	BERTRAND	BRIVE LA GAILLARDE
ROSE	YOAN	REMPACANT
ROSENTHAL	EMMANUELLE	BRIVE LA GAILLARDE
ROUGERY	MARTINE	BEAULIEU-SUR-DORDOGNE
TEYSSANDIER FARGE	MARIE-AGNES	TULLE
TINTIGNAC	JOEL	TULLE
VEDRENNE LACOU	MURIELLE	CHAMBOULIVE

CREUSE

BOUEYRE	CHRISTOPHE	DUN-LE-PALESTEL
BUSSIERE	DOMINIQUE	AUZANCES
CAPTON	MARIANA	DUN-LE-PALESTEL
CARBONEL	JEAN MICHEL	AUBUSSON
CHAILLOU	CAROLINE	CHENERAILLES
CHEVALIERAS	JEAN-LUC	GUERET
FEL	ANNIE	LA SOUTERRAINE
GALLAND	ELODIE	JARNAGES
GUILLOT	MARC	GUERET
GUILLOT	SOPHIE	GUERET
MARTIN	MARIE	REMPACANTE
MELARD	DANIEL	AUBUSSON
PIASER	CHRISTOPHE	AUBUSSON
PINCON	PAULINE	CHENERAILLES
SOULAS	INES	GUERET

HAUTE VIENNE

ALBANESE	SOPHIE	FEYTIAT
BALBO	ERIC	LIMOGES
BARRET	MARION	LIMOGES
BESSE	GABRIELLE	LIMOGES
BONNIN	RACHEL	LE DORAT
BRISAUD	STEPHANIE	LIMOGES
BROSSET	CEDRIC	RILHAC RANCON
BUGEAU FAYE	PIERRETTE	SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE
CERTOUX	BENOIT	LIMOGES
CHABOT	JEAN-CHRISTOPHE	SAINT-JUNIEN
CHERIF	SALAH	AMBAZAC
CLANET	AUDA	LIMOGES
COISSAC	NICOLE	LIMOGES
CONSTANS	PHILIPPE	LIMOGES
COUTEAU	OLIVIER	LIMOGES
CRUANES	PATRICK	CHALUS
DEBRAS VIGNANE	NELLY	BESSINES SUR GARTEMPE
DUCLOUX	SOPHIE	CHATEAUNEUF LA FORET
DUFORNEAUD	SERGE	LIMOGES
ERNY	REBECCA	LIMOGES
FERRAND-BEAUDEAU	ANNE-MARIE	LIMOGES
FOULHOUX-	CATHERINE	BELLAC
DUGRAINDELORGE		
FUCHS BOURDY	FRANCOISE	FEYTIAT
GENIN	PHILIPPE	EYMOUTIERS
GRAVELAT	DANIEL	SAINT JUNIEN
GRIZON	BAPTISTE	LIMOGES
HYVERNAUD-RICHON	DANIELLE	AIXE-SUR-VIENNE
ILVOAS	THOMAS	ST LEONARD DE NOBLAT
JADAUX	CORINNE	PANAZOL
KENNEL	SOPHIE	SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE
LAGARRIGUE	VANESSA	LIMOGES
LASSERRE	MARIE-CECILE	VERNEUIL SUR VIENNE
LOUINEAU	VINCENT	LIMOGES
MACQUET	JEAN-PAUL	LIMOGES
MADAGARD	SYLVIE	LIMOGES
MARTINEZ	SANDRINE	AMBAZAC
MOREAU	CHRISTOPHE	AIXE-SUR-VIENNE
PICARD	SOLENN	SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT
PIEN	DOMINIQUE	LIMOGES
PIEN	LAURENCE	LIMOGES
POIGNANT	MARIE-CHRISTINE	RILHAC-RANCON
ROBERT-FLOIRAT	NATHALIE	LIMOGES
ROUSSEL	CLAIRE MARIE	REMPACANTE
ROUX	MANUELLE	LIMOGES
ROYER	GAËLLE	LIMOGES
RULMONT	CHARLES	ISLE
SOLIE	MARION	LIMOGES

BILAN 2009

		MONTANT	%
CHARGES	Loyer	6 940,00 €	12%
	Electricité Téléphone Poste	2 761,00 €	5%
	Salaire	11 055,00 €	19%
	Charges salariales	7 053,00 €	12%
	Fournitures	3 109,00 €	5%
	Remboursement des frais de transport	5 766,00 €	10%
	Remboursement indemnités	20 232,00 €	35%
	Charges sur exercices antérieures	1 231,00 €	2%
TOTAL		58 147,00 €	
PRODUITS	subventions	55 771,00 €	
	Refacturations ONPP	1 462,36 €	
	Intérêts des comptes courants	854,60 €	
	Transferts de charges et autres	759,69 €	
TOTAL		58 847,65 €	

Le budget du CROPP Limousin, comme celui d'autres CROPP a été revu à la baisse, pour un meilleur ajustement entre régions. Celui du CROPP Limousin a été diminué d'environ 9 000 €

Indemnités : pour chaque demi journée de réunion ou de représentation, les conseillers bénéficient d'une indemnité équivalente à 111€. On entend par « demi-journée » quatre heures consécutives de travail en réunion ou de transport y afférent.

Que s'est-il passé depuis le 1er trimestre 2009

22 avril 2010	Commission du Tableau.
23 avril 2010	Réunions du Conseil Régional : Bureau et Conseil Régional.
6 mai 2010	1ère réunion du CLIO Santé Région Limousin.
17 juin 2010	Participation à l'assemblée générale du CISS (collectif interassociatif sur la santé en Limousin).
18 juin 2010	Réunion du Conseil Régional.
Août 2010	Vérification des signalétiques extérieures des cabinets professionnels.